mairie & école de Druelle

Cet équipement en forme de U, construit dans la pente, était l'une des priorités de la municipalité qui souhaitait un équipement plus accessible et plus proche des commerces et des équipements sportifs.

Par ailleurs, pour faire face à l'augmentation de la population, il était nécessaire d'agrandir le groupe scolaire. Logiquement, le programme devait réunir ces deux projets : mairie et école.

Le projet s'est inscrit dans le temps :

- 2010 : Temps de la réflexion et maturation du cahier des charges
- décembre 2010 : Appel à candidature Concours de la Maîtrise d'oeuvre
- avril 2011 : Choix du lauréat
- 2012-2013 : Construction / aménagement des espaces intérieurs et extérieurs
- 11 juillet 2013 : Déménagement de la mairie
- 16 juillet 2013 : Portes ouvertes

Ce concours a été l'occasion d'approfondir et d'apprécier la démarche des concepteurs durant leur audition. Ce fut l'opportunité pour les architectes d'expliquer une proposition architecturale plutôt inhabituelle.

Cette réalisation est le résultat d'une collaboration fructueuse entre des élus impliqués et des architectes à l'écoute. Les aménagements intérieurs dessinés ou choisis par les architectes (mobiliers et luminaires) témoignent d'une attention au détail particulièrement soignée.

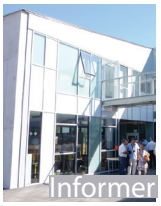

CAUE Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de L'AVEYRON

ASSEMBLÉE GENERALE 2016

CAUE de l'Aveyron

CAUE de L'AVEYRON

Juin 2016

Les outils de la qualité

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016
CAUE de l'Aveyron

Juin 2016

Conseil d'Architecture
d'Urbanisme et de l'Environnement
5 Place Ste Catherine, Imb Ste Catherine
12000 RODEZ
Tel: 05.65.68.66.45
Fax: 05.65.68.14.97
email: caue-12@caue-mp.fr

CAUE de L'AVEYRON

www.caue-mp.fr

RAPPORT MORAL

Mesdames, Messieurs,
Élus, représentants des administrations, des collectivités et membres adhérents du CAUE,

Je voudrais en introduction vous remercier pour votre participation à notre Assemblée Générale 2016 ainsi que pour votre soutien à nos actions.

Les missions du CAUE pour l'année 2015 se sont inscrites dans la continuité des années précédentes avec le conseil aux particuliers et aux collectivités, et les actions de sensibilisation des publics : acteurs de l'aménagement et scolaires.

De même qu'à travers les conventions de partenariats, l'équipe du CAUE accompagne dans la continuité :

- Le Conseil Départemental de l'Aveyron, les programmes : Cœur de Village, Bourg Centre, environnement....
- Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées avec une convention portant sur : l'accompagnement des politiques territoriales ainsi que sur le Tourisme, l'accessibilité et le développement durable, les quatre «grands sites» du département : Conques, Millau-Larzac templier, Villefranche-Najac et Rodez.

Dans sa mission d'accompagnement des collectivités, le CAUE est amené à proposer des démarches innovantes et des conventions adaptées aux enjeux identifiés avec les élus.

Ces procédures sont riches d'échanges entre les acteurs du projet d'aménagement urbain : services techniques, associations et usagers. Elles favorisent l'émergence d'une prise de conscience partagée des enjeux, nécessaire à la réalisation de projets d'urbanisme, qualitatifs, économes et respectueux de l'identité des communes.

Un élément essentiel du fonctionnement du CAUE depuis 2013 aura porté sur la question de son financement lié au dysfonctionnement du système Chorus entrainant des retards du recouvrement de la Taxe d'Aménagement. Grâce au soutien du Conseil Départemental, de son Président mais également des services, la trésorerie du CAUE a été stabilisée par un accord de versement mensualisé du montant de taxe prévisionnelle figurant au budget primitif du Conseil Départemental.

Les réformes législatives en cours concernant l'avant projet de la Loi LCAP (Liberté de Création Architecture & Patrimoine) ainsi que la mise en œuvre de la loi NOTRe ont été l'objet d'un travail de réflexion par l'ensemble du réseau national des CAUE ; présidents et équipes, avec l'appui de la Fédération Nationale des CAUE.

D'autre part, la réorganisation des Régions et de leurs compétences a nécessité en 2015 un travail de réflexion commun aux huit CAUE de Midi-Pyrénées et au cinq CAUE de Languedoc-Roussillon et la création d'une association de préfiguration d'une Union Régionale LRMP.

Notre Assemblée Générale est donc l'occasion de vous présenter notre programme d'action 2016, en fonction de ces évolutions et de débattre de l'adaptation de nos missions auprès des collectivités locales et des institutions départementales et régionales.

Danièle VERGONNIER
Présidente du CAUE de l'Aveyron

BILAN D'ACTIVITÉS 2015

CONSEILLER

LES PARTICULIERS

Réalisé 2015		Réalisé 2014	
101	12 jours	98	28 jours

Le conseil au particulier est **un service gratuit** qui s'adresse à ceux qui ont un projet de construction, de réhabilitation, de rénovation ou d'extension.

Hormis le conseil téléphonique, le CAUE tient des permanences à :

- **Espalion** : au centre médico-social, 4 rue du Palais, le 1er mardi du mois
- **Rodez** : au CAUE, les 2ème et 4ème mardis du mois
- **Villefranche** : au centre médico-social, rue Borrely, le 3ème mardi du mois
- **Millau** : au service urbanisme de la mairie, les 2ème et 4ème jeudis du mois.

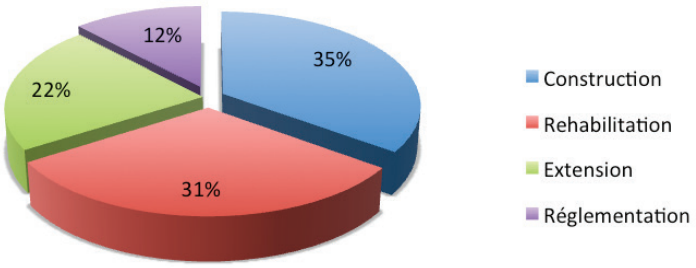

Un conseil indépendant, **en dehors de toute maîtrise d'oeuvre**. Le CAUE ne fait ni plan, ni estimation, ni expertise et ne peut recommander nommément une entreprise ou un architecte.

Le CAUE conseille les particuliers et apporte **un regard professionnel indépendant** lors d'un entretien individuel sur des thèmes variés :

- Implantation de la maison sur le terrain, orientation, adaptation au sol, vues,
- Insertion du bâtiment dans son environnement architectural et paysager,
- conseils sur les choix d'aménagement intérieur et extérieur,
- Informations sur les procédés architecturaux et techniques les mieux adaptés au projet,
- Questions techniques, réglementaires, administratives,
- Orientations dans les relations avec les différents acteurs du bâtiment ...

Pour un même programme, on peut, selon le contexte et dans des volumes similaires, s'orienter vers des compositions de façades traditionnelles ou plus contemporaines.

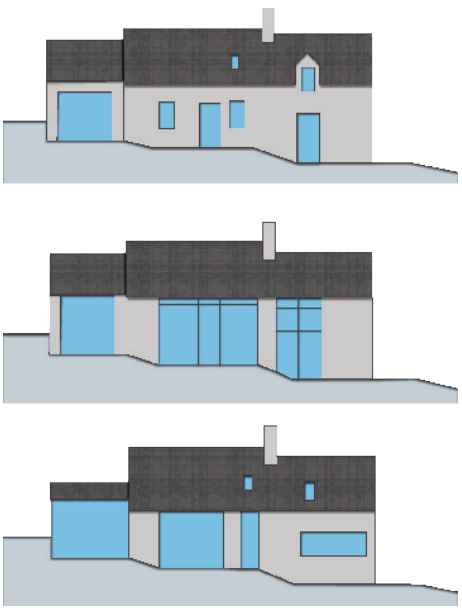

CONSEILLER

LES ADMINISTRATIONS

Le CAUE participe en tant que personne qualifiée aux Commissions Départementales de la Nature, des Sites et Paysages ou d'Aménagement Commercial, aux MISAP, aux commissions de la DREAL, Natura 2000, OPHLM...

De plus, il **sensibilise et conseille les instructeurs ADS** et accompagne l'état dans les projets de territoire :

architecture	construction	Ss-préfècture de Villefranche - Boisse-Penchot : Usicap
architecture	construction	Ss-préfècture de Villefranche - Bouillac : Charles Charpente
architecture	construction	Ss-préfècture de Villefranche - Capdenac : France Fermetures
architecture	construction	Ss-préfècture de Villefranche - Causse et Diège : Nutergia
architecture	construction	Ss-préfècture de Villefranche - Ets. Braley : projet Hydrogène
architecture	construction	Ss-préfècture de Villefranche - Lunac : Moulin du Pivert
architecture	construction	Ss-préfècture de Villefranche - Montbazens : Méthanisation
urbanisme	espaces publics	Ss-Préfècture de Villefranche - Decazeville : Bourg-centre AMI

JF Casadepax architectes + CL Architecture

Ce projet d'envergure, devenu nécessaire pour accompagner la croissance soutenue de l'entreprise, représente un investissement estimé à 9 millions €.

Les bâtiments, autour de 6 000 m2, accueillerons une unité de production respectant les normes de l'industrie pharmaceutique, une zone de stockage des matières premières et produits finis et une plateforme logistique de distribution. L'ensemble a été dessiné par les cabinets Casadepax et Cérès Lacombe, lauréats du concours lancé par le laboratoire avec l'appui du CAUE ; une première dans le département.

LES PROFESSIONNELS

Le CAUE est **une ressource pour les bureaux d'études** qui peuvent consulter ses archives. Sur rendez-vous, le CAUE conseille les professionnels sur des règles d'urbanisme, d'accessibilité, d'insertion paysagère, leurs projets architecturaux.

LES COLLECTIVITÉS

L'équipe pluridisciplinaire du CAUE (architecte, urbaniste, paysagiste) est à la disposition de toutes les communes qui peuvent le solliciter pour un conseil architectural, paysager ou un aménagement d'espace public. Le CAUE intervient toujours **hors champ concurrentiel**.

	Réalisé 2015		Réalisé 2014	
Communes ou intercommunalités	46	117,50 jours	68	231 jours

Collectivités qui ont sollicité le CAUE pour des conseils ponctuels, parmis lesquels :

architecture	accessibilité	Foissac: accessibilité des grottes
architecture	accessibilité	Plaisance : accessibilité des bâtiments publics
architecture	construction	Colombies : conseils pour l'extension de la mairie
architecture	construction	La Couvertoirade : conseils pour la construction d'une école maternelle
architecture	construction	Laguiole : conseils aux particuliers dans l'écolotissement
architecture	construction	Nant : aide au choix du maître d'oeuvre pour la maison médico-sociale
architecture	construction	Pradinas : aide au choix d'un maître d'œuvre
architecture	construction	Sainte Geneviève sur Argence : conseils pour la réhabilitation d'un bâtiment
architecture	construction	Salles Courbatiès : conseils pour l'école
architecture	construction	Sanvensa : aide au choix du MOE pour la salle des fêtes
architecture	réhabilitation bâtiment	Balsac : aménagement école en mairie
architecture	réhabilitation bâtiment	Boussac : four à pain
architecture	réhabilitation bâtiment	Brandonnet : rénovation de bâtiments communaux
architecture	réhabilitation bâtiment	Campuac : rénovation de logements
architecture	réhabilitation bâtiment	Centrès : réhabilitation du patrimoine communal
architecture	réhabilitation bâtiment	Saint Rémy : réhabilitation du presbytère
architecture	réhabilitation bâtiment	Vabres l'Abbaye : création d'une cantine scolaire
architecture	réhabilitation équipement	Communauté de communes du Requistanais : rénovation de la piscine
environnement	valorisation	Salles la Source : aménagement d'un belvédère sur une falaise
environnement	jardins	Gages : création de jardins partagés
urbanisme	réglementaire	Capdenac : PLU
urbanisme	réglementaire	La Fouillade : PLU
urbanisme	réglementaire	Montbazinois : PLUi
urbanisme	réglementaire	Saint-Affricain : PLUi
urbanisme	espaces publics	Buzeins : aménagement de la place du Couderc
urbanisme	espaces publics	Comprégnac : aménagement du parking de Peyre
urbanisme	espaces publics	Flagnac : aménagement de l'entrée de bourg et création d'un OT
urbanisme	espaces publics	Galgan : aménagement d'une place
urbanisme	espaces publics	La Terrisse : aménagement d'une place
urbanisme	espaces publics	Laguiole : aménagement du chemin de Chauchailles
urbanisme	espaces publics	Livinhac : embellissement de la zone artisanale
urbanisme	espaces publics	Montrozier : aménagement du bourg
urbanisme	espaces publics	Mostuéjouls : aménagement des espaces publics
urbanisme	espaces publics	Decazeville : Bourg-centre AMI
urbanisme	extension urbaine	Capdenac : création d'un lotissement

LES PROGRAMMES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le CAUE accompagne les programmes du Conseil départemental. Il conduit **des actions pour l'attractivité des communes** et les porteurs de projets touristiques dans le cadre de programmes spécifiques :

- l'amélioration du cadre de vie et la valorisation des centres anciens des bourgs et des villages
- la création et la modernisation des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes

CŒUR DE VILLAGE (-1 000 hab)

	Réalisé 2015		Réalisé 2014	
	communes	jours	communes	jours
Lancements d'opérations	1	0,5	5	2
Données territoriales	5	11	6	6
Schémas directeurs	8	93	5	42
Suivi des communes	10	27,75	8	18
total	**14**	**132,25**	**13**	**67**

Lancement d'opérations ou actualisation :
La Bastide-Lévêque

Données territoriales :
Arvieu, Compeyre

Etudes effectuées ou en cours :
Arvieu, Campuac, Compeyre, Grand-Vabre, Lassouts, Laval-Roquecezière, Mostuéjouls et Saint-Felix de Lunel

Suivi des communes :
Arvieu, Compeyre, Curière, Galgan, Lassouts, Laval-Roquecezière, Lapanouse de Séverac, Saint-Félix de Lunel, Sainte-Juliette et Vimenet

Visite d'un aménagement à Cabreret (Lot) et rencontre avec les élus pour bénéficier d'un retour d'expériences d'une opération Coeur de village similaire

Accompagnement des *Cœur de Village* et *Bourg-Centre*

Programmes du Conseil départemental de l'Aveyron

Le dispositif Cœur de village est inscrit au programme du Conseil départemental depuis 1992.

Les programmes Cœur de village et Bourg-centre s'inscrivent dans **un projet global pluriannuel d'aménagements d'espaces publics, conduit de façon cohérente et coordonnée.**

Le Conseil départemental confie la réalisation d'un schéma directeur à l'équipe pluridisciplinaire du CAUE de l'Aveyron, dans le cadre d'une convention.

Le Conseil départemental finance entièrement le schéma directeur réalisé par le CAUE et subventionne en partie la commune pour les études et les travaux. Ceux-ci peuvent se réaliser sur plusieurs tranches.

La réalisation d'un schéma directeur prend 3 à 6 mois en fonction de l'ampleur des projets de la commune, du nombre de villages concernés et de la disponibilité de l'équipe municipale.

Procédure et phasage

1. La commune candidate au programme en adressant un courrier au président du conseil départemental.

2. Le conseil départemental convoque les différents intervenants à une réunion de lancement pour présenter la démarche. Il mandate le CAUE.

3. Le CAUE produit en collaboration avec les élus (et les habitants) un schéma directeur. Plusieurs réunions de travail sont à prévoir pour :
- définir les enjeux et les orientations qui seront retenus par le conseil municipal
- prioriser les aménagements dans le temps.

4. Le Conseil municipal valide le schéma directeur finalisé.

5. La commune sélectionne obligatoirement un architecte. L'association d'un paysagiste à l'équipe de maîtrise d'oeuvre, sans revêtir un caractère obligatoire, devra être recherchée.

6. Le Conseil départemental lors d'une réunion spécifique de restitution, en présence notamment du maître d'oeuvre selectionné, prend acte de la réalisation du schéma directeur et du démarrage de l'opération.

… Si la commune le souhaite, le CAUE peut
- en amont, organiser des visites d'opérations similaires déjà réalisées afin de bénéficier des retours d'expériences d'élus.
- accompagner le choix du maître d'oeuvre
- accompagner le suivi du projet.

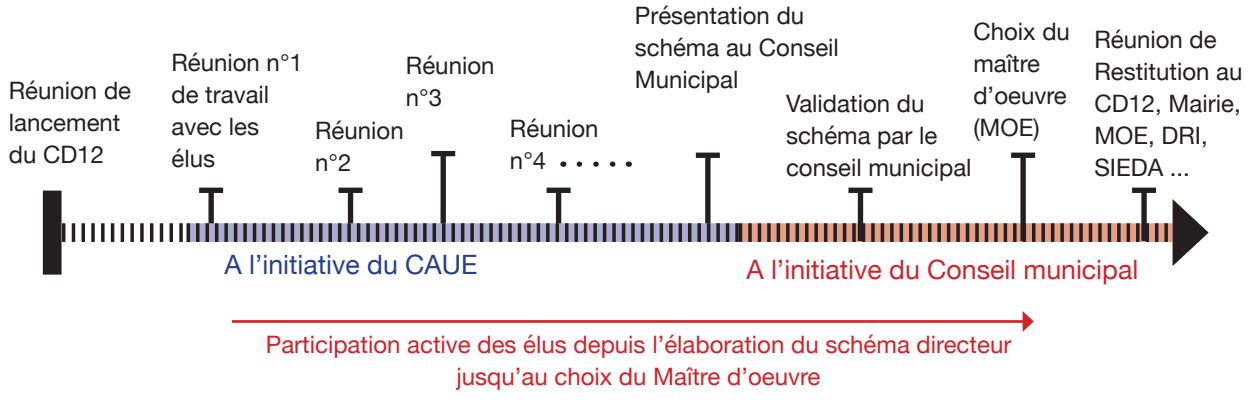

synthèses des orientations d'aménagement

les priorités

1er temps : aménagement des séquences de la route départementale, avec en priorité la place traversante de l'école-mairie, puis le carrefour de la route d'Almont les Junies (terrasse du restaurant).

2ème temps : aménagements des places haute et basse du village

3ème temps : à long terme, certaines ruelles et le parvis de l'église pourraient être aménagés mais avec une intervention légère.

les principes

• Garder à l'esprit que la route départementale doit être une rue de village. On évitera totalement et absolument les aménagements trop routiers utilisant bordures hautes, trottoirs, ...

• Toujours penser que l'aménagement doit mettre en valeur le village et qu'il doit en réveler l'identité, notamment l'inscription de Grand Vabre en belvédère sur la vallée du Dourdou et sa construction dans la pente.
Proscrire des aménagements banalisants que l'on retrouve partout et travailler subtilement sur la qualité et le positionnement du mobilier (bancs en particulier) qui font la qualité et la convivialité d'un lieu public

N'AYEZ PAS PEUR D'INNOVER !!

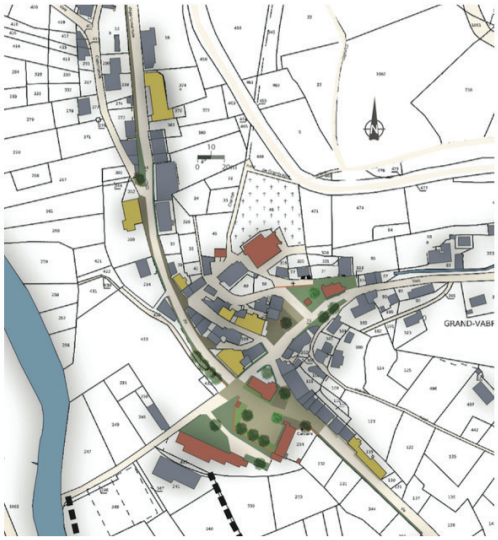

Extrait du schéma directeur Coeur de village de Grand-Vabre : les priorités sont définies en collaboration avec les élus durant les réunions de travail et les nombreux échanges.

< Une démarche globale >

Le schéma directeur repose sur 2 volets :

1. un diagnostic (géographique, historique, paysager et urbain) du territoire de la commune qui permet de définir les enjeux et problématiques. Le CAUE met en valeur ce qui structure et ce qui perturbe le village ou le bourg.

2. des orientations sont proposées (et illustrées par des références) pour **valoriser, renforcer l'identité de la commune et garantir une cohérence architecturale et urbaine***. Les recommandations sauront à la fois mettre en valeur les ambiances et les usages (utilisation confortable et agréable des espaces par les habitants et les visiteurs).

Le schéma directeur est élaboré par **le CAUE suite à un travail commun avec l'équipe municipale** (et si la commune le souhaite avec les habitants et usagers). Il constitue un véritable **outil de connaissance, de décision et de réflexion sur le long terme.** Il sera le fil conducteur pour les aménagements des espaces publics futurs.

Le maître d'œuvre sélectionné devra s'appuyer sur ce document pour proposer et réaliser les aménagements Cœur de village ou Bourg-centre.

Le schéma directeur est aussi un document de phasage des opérations en cohérence avec le projet communal défini et les moyens financiers disponibles.

Il est logique de le porter à connaissance des bureaux d'études lors de l'élaboration de documents d'urbanisme réglementaire.

* On entend par urbain, ce qui est aménagé, construit, habité. Un village est une zone urbanisée.

Il est important de porter à connaissance du CAUE :

- Les coordonnées d'un élu référent
- Les documents d'urbanisme réglementaire en vigueur
- Tout projet de construction ou d'aménagement en cours ou à l'étude
- Les études d'aménagements déjà réalisés ou en cours
- Les noms des associations ou personnes ressources de la commune

Pour communiquer avec les différents intervenants, il est souhaitable de :

- constituer une commission ou un groupe de travail avec des élus (des habitants et usagers) qui suivront la démarche de A à Z et qui seront correspondants auprès du conseil municipal, des habitants et du maître d'œuvre.

Les architectes dplg, urbanistes opqu et paysagistes dplg sont des professionnels qui ont pour métier la conception des lieux de vie.

Outre un savoir-faire technique, ces métiers requièrent la capacité à anticiper les usages, à ressentir les ambiances pour s'insérer dans un contexte paysager, urbain et social.

ACCOMPAGNER

BOURG CENTRE (+ 1 000 hab)

	Réalisé 2015		Réalisé 2014	
	communes	jours	communes	jours
Lancements d'opération	2	8,5	3	2
Données territoriales	6	31,5	3	38
Schémas directeurs	5	93,5	3	38
Suivi des communes	13	34,5	10	49
	13	**168**	**7**	**127**

Lancement d'opérations
Baraqueville, Montrozier

Données territoriales
Laguiole, Marcillac-Vallon, Montrozier, Nant, Salles la Source

Études effectuées ou en cours
Baraqueville, Clairvaux d'Aveyron, Laguiole, Marcillac-Vallon, Montrozier

Suivi des communes
Capdenac-Gare, Clairvaux d'Aveyron, Flavin, Livinhac-le-haut, Marcillac-Vallon, Nant, Naucelle, Salles la Source, Sébazac-Concourrès, Saint-Affrique, Saint-Côme d'Olt, Vabre l'Abbaye, Villeneuve

Baraqueville

réorganisation nécessaire de l'implantation du mobilier urbain, des plantations pour permettre une circulation piétonne continue.

Suite aux diagnostics, de nombreuses communes sollicitent de nouveau le CAUE pour mettre en cohérence **les actions d'aménagement avec les enjeux et les orientations** définis à partir des schémas-directeurs des études Coeur de village ou Bourg-centre.

Réalisé 2015		Réalisé 2014	
communes	jours	communes	jours
23	62,25	18	67

ACCOMPAGNER

	Réalisé 2015	Réalisé 2014
	jours	jours
Accompagnement touristique	0,75	2
Information et sensibilisation des acteurs	-	-
Accompagnement Patrimoine et Villes et villages fleuris	24,75	24
total	**25,5**	**26**

ÉCONOMIE TOURISTIQUE

Le CAUE est partenaire du Comité Départemental du Tourisme. Ils reçoivent ensemble, en permanence, les personnes qui ont pour projet la création d'un gîte de séjour ou de chambres d'hôtes situées sur le territoire Causses et Cévennes classé Unesco, aux abords des GR ou des véloroutes.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS & PRIX DU PATRIMOINE

La participation du CAUE au classement des villes et villages fleuris est l'occasion de sensibiliser et de former les techniciens aux bonnes pratiques en matière de gestion du patrimoine végétal.

C'est l'occasion de sensibiliser les collectivités à :
- la qualité du fleurissement par le choix des végétaux et des palettes de couleur,
- la démarche zérophyto, qui sera obligatoire à partir du 1er janvier 2017,
- la valorisation des espaces publics et du cadre de vie par divers aménagements appropriés et de qualité,
- l'attractivité de la commune et la qualité de vie.

Des journées techniques sont réalisées à destination des agents municipaux avant les visites du jury, auquel participe aussi le CAUE.

SAUVEGARDE DU PETIT PATRIMOINE BÂTI

Dans le cadre du dispositif de sauvegarde du petit patrimoine bâti, le CAUE émet des avis de faisabilité et de conformité sur les projets de rénovation des fours à pain, lavoirs, burons, sécadous...

LES PROGRAMMES DU CONSEIL RÉGIONAL

	Réalisé 2015	Réalisé 2014
	jours	jours
Accompagnement des filières touristiques	57	111
Accompagnement des pays et communes	50	101
Energie et développement durable	16	40,5
Patrimoine	10,5	7
total	133,50	258,50

PATRIMOINE

Depuis 2011, le CAUE accompagne les politiques regionales sur la transmission des savoir-faire et systèmes constructifs remarquables.

POLITIQUES TERRITORIALES ET DE LA MONTAGNE

Le Conseil Régional missionne le CAUE pour accompagner les PETR Centre Ouest et Nord Aveyron et les PNR dans leur **démarche novatrice de «développement durable».**

Cellules de conseil architectural : Accompagnement des projets de construction de bâtiments agricoles sur le territoire du PNR des Grands-Causses. Collaboration à la cellule de conseil qui réunit porteurs de projets, élus, architectes-conseil du PNR et du CAUE, services de l'Etat, pour discuter de l'insertion paysagère des bâtiments.

Méthanisation : Accompagnement des projets d'installation de centrale de méthanisation en partenariat aussi avec EDF.

Natura 2000 : Participation au comité de pilotage Causses Comtal et PNRGC.

AE PNR Aubrac : Participation au comité technique de l'Association d'Emergence du Parc sur les volets paysager et patrimoine architectural et urbain.

PNRGC- territoire Unesco : Participation à l'observatoire photographique du paysage agropastoral des Causses et Cévennes avec les CAUE du Gard et de l'Hérault.

ACCOMPAGNER

TOURISME DURABLE

Les hébergements touristiques

Le CAUE accompagne les porteurs de projets désireux de créer ou moderniser leur structure selon les principes du tourisme durable en veillant à ce que soient bien intégrées les dimensions économique, environnementale et sociale.

Accessibilité

En partenariat avec la CCI et le CDT, le CAUE accompagne des particuliers et professionnels désireux de proposer un équipement touristique accessible aux personnes en situation de handicap.

- Diagnostic accessibilité et conseils de mise aux normes auprès des professionnels de l'hôtelerie et de la restauration
- Permanences communes avec le CDT pour recevoir les particuliers ou professionnels désireux d'adhérer au label Tourisme et Handicap.

LES GRANDS SITES

Dans le cadre de sa convention avec le conseil régional, le CAUE est partenaire des Grands sites Midi-Pyrénées. Il participe aux réunions du comité qualité Grands Sites et accompagne les projets d'aménagement et d'équipement des 4 Grands sites de Midi-Pyrénées.

Grand site de Conques

- aide au choix du nouveau site de l'office de tourisme
- aide au choix du maître d'oeuvre pour la création du nouvel office de tourisme (conseils pour la rédaction du cahier des charges et du programme et jury)
- Conseils pour la scénographie de l'Office de tourisme

Grand site de Villefranche / Najac

- aide au choix du maître d'oeuvre pour la création d'un Centre d'interprétation, d'architecture et du patrimoine à Najac (conseil pour la rédaction du cahier des charges et du programme et jury)
- conseils pour la scénographie du CIAP
- participation aux comités de pilotage pour la valorisation de la bastide de Villefranche

Grand site de Rodez

- participation aux comités de pilotage pour le projet d'AVAP du Grand Rodez
- conception d'un normographe destiné au jeune public et aux scolaires
- participation aux comités de pilotage du Plan Climat Air Énergie Territorial

Grand site du Viaduc de Millau (pas d'intervention en 2015)

LES COLLECTIVITÉS : ÉLUS ET AGENTS TECHNIQUES

Pour répondre aux demandes des collectivités qui souhaitent un accompagnement dans le temps, au-delà du conseil pontuel, le CAUE propose des missions conventionnées, adaptées.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, composé d'une équipe pluridisciplinaire, accompagne de manière transversale les collectivités dans leur projet de construction, de document d'urbanisme, d'aménagement du territoire.

Pour définir au mieux un projet (attentes des élus et des usagers), le CAUE peut intervenir de différentes manières : réaliser un diagnostic, organiser des réunions de concertation avec élus, techniciens et habitants, organiser des visites d'opérations similaires ou des ateliers d'architecture, d'urbanisme ou de gestion durable...

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUBRAC-LAGUIOLE : accompagnement du PLUi
Appui à la définition du cahier des charges - information et sensibilisation aux enjeux du PLUi - appui à la sélection des bureaux d'études - participations au comité de pilotage.

COMMUNE DE DECAZEVILLE : accompagnement dans le cadre de la réalisation du plan de prévention des risques miniers

COMMUNE DE FIRMI : accompagnement dans le cadre de la réalisation du plan de prévention des risques miniers

COMMUNE DE MARCILLAC-VALLON : accompagnement à la démarche de concertation citoyenne en complément de l'opération bourg-centre
Organisation et animation de visites thématiques avec les habitants, usagers et élus - animation de groupes de travail thématiques - réunions publiques.

Livrets, compte-rendu et vidéos en ligne : http://www.marcillacvallon.fr/Bourg-centre.aspx

COMMUNE DE MILLAU : accompagnement des agents instructeurs
Le CAUE accompagne et conseille les agents instructeurs de la ville de Millau. Sans toutefois instruire les permis, il instaure un dialogue avec les intructeurs ADS, ce qui participe à la sensibilisation architecturale. Le CAUE émet des conseils de faisabilité et des précaunisations sur les projets qui lui sont présentés par les particuliers et par les agents instructeurs.

ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE CITOYENNE À MARCILLAC EN COMPLÉMENT DE L'OPÉRATION BOURG-CENTRE

Dans la continuité du programme départemental «bourg-centre», la municipalité de Marcillac a engagé une démarche participative avec les habitants autour de l'aménagement d'espaces publics du bourg.

Le CAUE accompagne la municipalité et s'attache, dans le cadre de ses missions de sensibilisation, à montrer les relations entre les éléments qui composent l'espace public (pratiques sociales, accessibilité, architecture, paysage...). Des visites ont amené une connaissance commune des lieux, une prise de conscience de leurs valeurs et de la responsabilité individuelle et comportementale de chacun, pour le bien être commun.

Les ateliers ont permis d'exprimer des besoins et de partager des orientations d'aménagement.

Présentation publique du pré-diagnostic CAUE & constitution groupes de travail habitants - 12/2014

3 visites thématiques de 01 au 03/2015

Le centre ancien

Les jardins

Le tour de ville

3 ateliers thématiques filmés pour parler des envies et dégager les possibilités à court, moyen ou long terme 04 au 06/2015

Compte-rendu public des ateliers de concertation 07/2015

Validation des orientations par le conseil municipal 09/2015

Présentation au conseil municipal des premières orientations d'aménagement 03/2016

Atelier «propositions des riverains, professionnels et commerçants à expérimenter» (stationnement et circulation) 03/2016

Présentation publique des principes d'aménagements du MOE - 04/2016

Choix des expérimentations in situ & constitution d'un groupe d'habitants relais référents - 06/2016

Expérimentations in situ (stationnement, circulation et cheminements piétons)20/06 au 31/07/2016

CAUE

CAUE + intervenants + habitants + élus

MŒ

MŒ + CAUE + habitants + élus

Lancement opération BC 07/2014

Présentation pré-diagnostic du CAUE & Lancement concertation 12/2014

Restitution du schéma directeur BC 02/2016

Choix du maître d'oeuvre 02/2016

Reprise concertation & maître d'oeuvre 03/2015

Opération Bourg Centre

Avant-Projet du maître d'œuvre

Concertation

ORGANISER DES MANIFESTATIONS

	Réalisé 2015	Réalisé en 2014
	jours	jours
Sensibilisation	88,75	70
Organiser des manifestations	25,25	34
total	114	104

Sensibilisation des scolaires

Le CAUE intervient dans les classes pour sensibiliser les jeunes à l'architecture, aux paysages et à l'environnement.

Cette sensibilisation permet aux jeunes de comprendre l'évolution de leur cadre de vie naturel et bâti et d'identifier ce qui a contribué à construire les paysages. Cette découverte aide les jeunes à se situer dans l'espace mais aussi dans la société.

L'équipe du CAUE intervient auprès de jeunes agés de 3 à 18 ans. Les interventions du CAUE ne sont pas «standardisées». Elles répondent à la demande des enseignants et s'insèrent dans le cadre d'un projet de classe ou d'école, ponctuellement ou dans le temps.

Écoles maternelles et primaires

- **École de Bertholène** : la biodiversité au jardin
- **École de Cassagnes-Begonhès** (cycles 1, 2 et 3) : découverte du village et installations / créations dans le village
- **École de Salmiech** : découverte du village
- **École du Sailhenc** (Decazeville) : aménagement et végétalisation de la cour de récréation (cycle 3)
- **École de Sainte-Juliette s/Viaur** : conception du jardin de l'école (cycle 3)

Collège et Lycée

- **Collège Carco** (Villefranche) - 5 classes de 3ème : cycle d'initiation à l'architecture
- **Lycée Querbes** - première STI2D : interventions mensuelles sur l'architecture et son dialogue avec le paysage.

Enseignement supérieur

- **Lycée MIL de Rignac** - BTS : Interventions sur le patrimoine des Causses et du Ségala

ACQUÉRIR, ORGANISER, METTRE À DISPOSITION

	Réalisé 2015	Réalisé 2014
Revue de presse	26,5	35
Recherche documentaire et diffusion	52,75	72
Edition et réalisation de documents	17,25	24
Communication	64,25	75
Urcaue : commissions	-	-
total	160,75	206

Centre de documentation et de ressources

1 870 ouvrages référencés - 12 abonnements presse
Une revue de presse est disponible sur www.cauedoc.fr

Le CAUE met à disposition ses ressources accumulées depuis 37 ans sur 282 communes aveyronnaises. Cartographies, données territoriales, opérations façades, conseils préalables, diagnostics et schémas directeurs Coeur de village et Bourg-centre sont consultables par les élus et professionnels sur rendez-vous.

Outils numériques

www.paysageaveyron.fr Blog dédié aux paysages de l'Aveyron et leurs enjeux.
www.architectureaveyron.fr Blog dédié à la réalisation architecturale en Aveyron
www.caueactu.fr Blog dédié aux actions de conseil, sensibilisation et d'information du CAUE.
www.caue-mp.fr mutualise les publications des 8 CAUE régionaux.
Twitter : @CAUE_Aveyron
Chaine Youtube : CAUE Aveyron - 6 vidéos en ligne

Expositions

Le CAUE met à dispositon des collectivités, établissements scolaires, médiathèques, associations, ses 4 expositions.

- Les entités paysagères de l'Aveyron
- Les villages de l'Aveyron
- Architecture contemporaine en Aveyron
- Architecture et design 1850 - 1920 - 1950

sensibiliser à l'architecture, à l'environnement, à la ville, au paysage

< sensibilisation >

La loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 définit les missions de base des CAUE qui sont : sensibiliser, informer et conseiller sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

Depuis 35 ans, les architectes, urbanistes et paysagistes interviennent auprès des jeunes en milieu scolaire pour sensibiliser à l'architecture, aux paysages et à l'environnement par le biais de visites commentées, ateliers, maquettes, dessins, jardinage, lectures de paysages...

A l'école, au collège, au lycée, cette sensibilisation permet aux jeunes de comprendre l'évolution de leur cadre de vie naturel et bâti, et d'identifier ce qui a contribué à construire les paysages.

Cette découverte aide les jeunes à se situer dans l'espace mais aussi dans la société.

Le CAUE de l'Aveyron intervient gratuitement, à la demande des enseignants, pour accompagner un projet de classe ou d'établissement qui peut se dérouler sur plusieurs années.

Land art - le serpent du lavoir - école de Gelles

Portail pédagogique de la Fédération Nationale des CAUE

Ressources/

4 Expositions :
- Entités Paysagères de l'Aveyron
- Architecture et Design
- Architectures contemporaines en Aveyron
- Les villages de l'Aveyron

4 Fiches action :
- Lecture du paysage
- Le patio du Tricot
- A la découverte du village
- Création d'un jardin à l'école

1 blog : www.paysageaveyron.com
1 portail web : www.fncaue.fr - pédagogie
Les 1800 ouvrages du centre de documentation du CAUE

Dessin d'enfant imaginant la nouvelle cour de l'école

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
5, Place Sainte Catherine, 12000 RODEZ
tél : 05.65.68.66.45 - www.caue-mp.fr

CAUE de L'AVEYRON

Jardin en carré - école Zola - Cransac

Travail sur les entités paysagères - école d'Arvieu

cabane - école Zola - Cransac

Tous les niveaux de formation peuvent être concernés par cette démarche :

- **en maternelle**, il s'agit surtout d'appréhender un milieu proche.
- **au primaire**, le paysage est un excellent support à des études plus fines ou thématiques sur le territoire et notamment pour les projets développés dans le cadre des parcours d'éducation artistiques et culturelles.
- **au collège ou au lycée**, dans la cadre d'itinéraire de découverte, c'est un support concret aux cours de SVT, de géographie, d'éducation civique, arts platiques, technologie ...
- **dans les formations professionnelles,** le CAUE intervient dans des domaines variés, mais toujours en croisant les apports didactiques sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage avec l'expérience de conseil opérationnel.

Construction d'hôtel à insectes - Cransac

ception et réalisation d'un mobilier de jardin - école du Tricot - Villefranche

Concrètement/

Un premier contact téléphonique permet d'affiner la demande.

L'intervention du CAUE est élaborée en collaboration avec l'enseignant pour s'inscrire au mieux dans son projet pédagogique.

La préparation du projet pédagogique fait l'objet d'une rencontre sur les lieux pour construire la future intervention.

L'observation directe sur le terrain est privilégiée mais elle s'appuie également sur l'utilisation de documents adaptés au thème et au lieu retenu.

Une convention formalise le cadre de l'intervention et précise le rôle des différents intervenants dans la conduite du projet pédagogique mené en partenariat avec le CAUE.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
5, Place Sainte Catherine, 12000 RODEZ
tél : 05.65.68.66.45 - www.caue-mp.fr

CAUE de L'AVEYRON

CAUE de L'AVEYRON

4 sites web thématiques

Conseil d'Architecture, Urbanisme et de l'Environnement.

NOUVEAU

Architecture

architectureaveyron.fr
Réalisations architecturales en Aveyron.

Paysage

paysageaveyron.fr
Atlas interactif des paysages de l'Aveyron.
Lire, connaitre et comprendre les paysages de l'Aveyron.

Actualité

caueactu.fr
Retrouvez toute l'actualité du CAUE : architecture, urbanisme, règlementation, agenda ...

Documentation

cauedoc.fr
Revue de presse en architecture, urbanisme et environnement. Présentation des nouveautés du centre de documentation.

CAUE de l'Aveyron
Conseil d'**A**rchitecture, **U**rbanisme et de l'**E**nvironnement.
5 Place Ste Catherine, Imb. Ste Catherine - 12000 RODEZ
Tel : 05 65 68 66 45 - email : caue-12@caue-mp.fr

VIE DE L'ASSOCIATION

La formation du personnel

L'équipe du CAUE se forme régulièrement afin de mettre à niveau ses compétences.

- Gestion et animation des espaces verts - CNFPT
- Expression graphique et plastique du projet - ENSP Versailles
- Lisbonne en projet ou comment résister à la crise - IKOS
- Amélioration thermique du bâti ancien - ATHEBA PRO / Maisons paysannes de France
- Transmettre l'architecture - ENSA Grenoble
- Élaborer une convention - FNCAUE
- Accompagner et piloter un projet dans un environnement complexe - FNCAUE

Le réseau des CAUE

1. La présidente du CAUE participe aux rencontres organisées par le réseau des CAUE en tant qu'administratrice de la Fédération Nationale de CAUE et de l'Union Régionale des CAUE

2. Les présidents et les équipes des CAUE des 2 régions se sont rencontré plusieurs fois afin de préparer la fusion et envisager des actions communes.

- Rencontre des équipes à Sorrèze afin de déterminer des axes d'intervention communs.
- Rencontre des équipes à Perpignan
- Rencontre des présidents et directeurs à Carcassonne pour envisager la création d'une association de préfiguration d'une URCAUE LRMP.

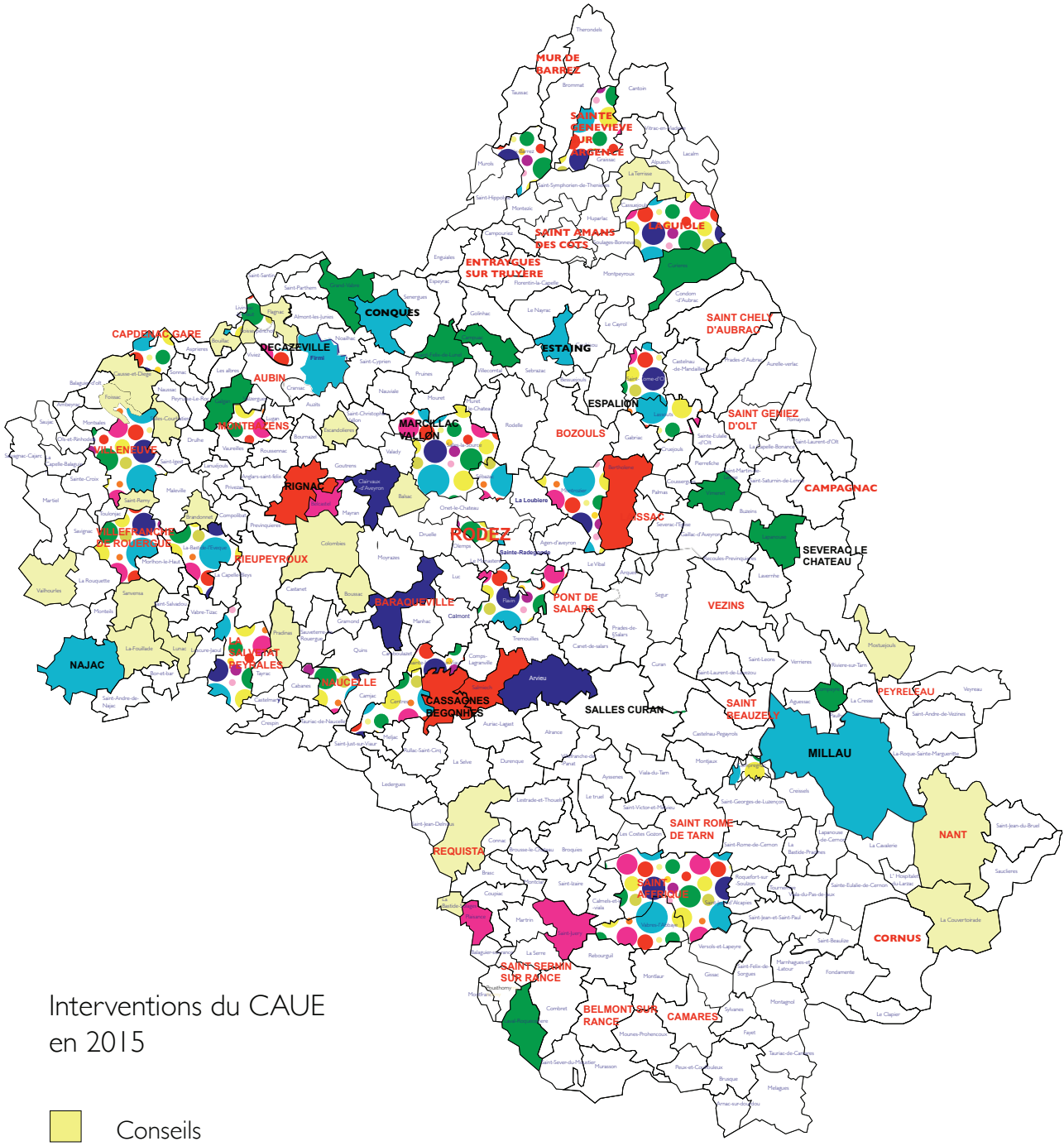

Interventions du CAUE en 2015

- Conseils
- Coeur de village
- Bourg centre
- Accompagnement par convention (région, collectivité, EDF)
- Tourisme
- Sensibilisation scolaires

Temps passé sur les missions du CAUE en 2015

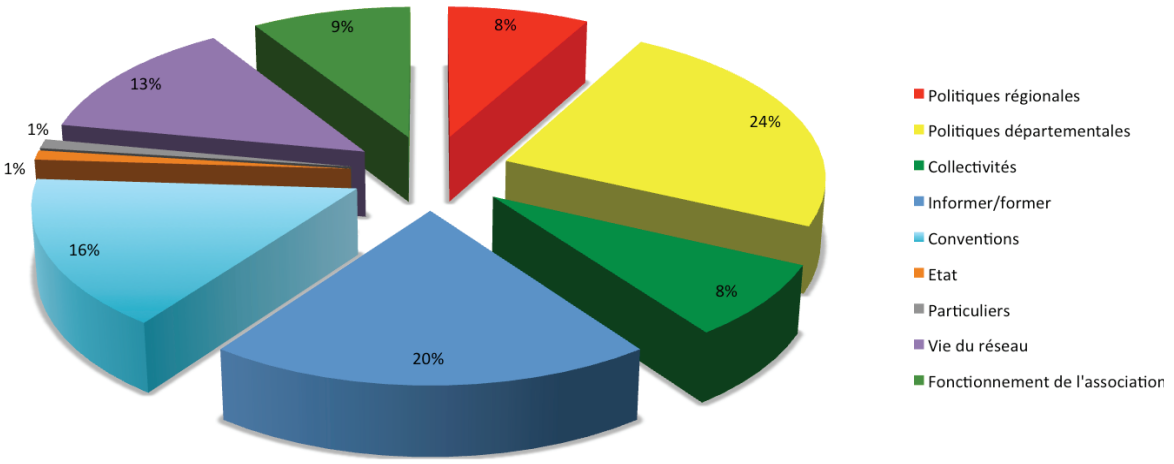

Coût de journée du CAUE en 2015 : 455,95€

Objet	Temps	Coûts (arrondis à 456€)
MISSION DE BASE	422,50 jours	195 709 €
Conseiller	147,75 jours	67 374 €
Assistance - avis - conseils particuliers - État	30,25 jours	13 794€
Conseils aux collectivités	117,5 jours	53 580€
Informer / sensibiliser	274,75 jours	125 286 €
pédagogie, visites et conférences	114 jours	51 984 €
communication tout public	160,75 jours	73 302 €
PROGRAMME DU CONSEIL RÉGIONAL	119 jours	54 264 €
Politiques territoriales & montagne & paysage	51,5 jours	23 484 €
Tourisme durable	57 jours	25 992 €
Patrimoine	10,5 jours	4 788 €
PROGRAMME CONSEIL GÉNÉRAL	333,25 jours	151 962 €
Coeur de village	132,25 jours	60 306 €
Bourg Centre	168 jours	76 608 €
Environnement - Tourisme	33 jours	15 048 €
CONVENTIONS COMMUNES ET COMMNAUTÉS	220 jours	100 320 €
VIE DE L'ASSOCIATION ET DU RÉSEAU	193,50 jours	88 236 €
FONCTIONNEMENT INTERNE	128,75 jours	58 710 €
TOTAL	1 417 jours	646 084 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2015

PRODUITS

	du 01.01.15 au 31.12.15	du 01.01.14 au 31.12. 14	Variation %
PRODUITS D'EXPLOITATION - montants nets	677 345	598 511	13,17
Taxe départementale CAUE	644 345	588 511	9,49
Conventions communes et communautés	26 000	10 000	160
Convention EDF	7 000		N/S
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	46 922	56 827	-17,43
Subvention Conseil Régional	35 000	35 000	0
Cotisations	4 190	6 727	-37,71
Différences de règlement	903	516	75
Transfert de charges	6 829	14 584	-53,17
PRODUITS FINANCIERS	5 714	5 382	6,17
TOTAL DES PRODUITS	729 981	660 720	10,48
SOLDE DÉBITEUR = DÉFICIT	-257 417	-4 848	N/S
TOTAL GÉNÉRAL	987 398	665 568	48,35

CHARGES

CHARGES D'EXPLOITATION	646 084	662 823	-2,53
Autres achats non stockés	4 896	6 410	-23,62
Services extérieurs	35 813	42 242	-15,22
Autres services extérieurs	52 083	56 299	-7,49
Impôts, taxes et versements assimilés	23 907	23 939	-0,13
Salaires et traitements	365 962	368 945	-0,81
Charges sociales	159 969	161 745	-1,10
Autres charges de personnels	707	718	-1,53
Dotations aux amortissements	2 535	2 265	11,92
Autres charges	212	260	-18,46
CHARGES FINANCIERES	2 283	2 169	5,26
CHARGES EXCEPTIONNELLES	337 508	575	N/S
IMPÔTS SUR BÉNÉFICES	1 522		N/S
TOTAL DES CHARGES	987 398	665 568	48,35
TOTAL GÉNÉRAL	987 398	665 568	48,35

BILAN 2015

BILAN ACTIF

	Brut	Amortis. Provisions	Net au 31.12.15	Net au 31.12.14
ACTIF IMMOBILISÉ				
Concessions, brevets	10 638	10 638		
Ins. Techn. mat.& out.ind.	8 175	8 175		108
Autres immo. corporelles	84 165	82 118	2 046	4 473
Autres titres immobilisés	762		762	762
TOTAL	**103 741**	**100 932**	**2 809**	**5 343**
ACTIF CIRCULANT				
Autres créances	137 696		137 696	447 362
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	119 487		119 487	133 775
Charges constatées d'avance	1 067		1 067	2 556
TOTAL	**258 249**		**258 249**	**583 693**
TOTAL ACTIF	**361 990**	**100 932**	**261 058**	**589 036**

BILAN PASSIF

CAPITAUX PROPRES				
Report à nouveau			307 567	312 414
Résultat de l'exercice			-257 417	- 4 848
TOTAL			**50 149**	**307 567**
PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES			**4 182**	**4 699**
EMPRUNTS ET DETTES				
Emprunts et dettes assimilées			11 329	78 206
Fournisseurs et comptes rattachés			88 424	61 061
Autres dettes			106 974	137 504
TOTAL			**206 727**	**276 771**
TOTAL PASSIF			**261 058**	**589 036**

ORIENTATIONS 2016

ORIENTATIONS

ORGANISATION D'UNE UNION RÉGIONALE DES CAUE MIDI-PYRÉNÉES & LANGUEDOC ROUSSILLON

Introduction au document préparatoire à la conférence des présidents des CAUE Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon du 25 novembre 2015

« *Depuis plus de 30 ans, à la croisée des territoires et des acteurs, cette position stratégique a permis aux CAUE d'accompagner aussi bien les particuliers que les collectivités tout au long des multiples évolutions techniques, législatives et culturelles qui ont bouleversé les champs de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.*
L'actualité récente (loi NOTRe, loi LCAP) mais également les enjeux autour de la transition énergétique ou des différentes réformes de l'administration territoriale, montrent l'importance de maintenir au plus près de chacun, citoyens et élus un service public de qualité, dans des champs d'activités toujours plus vastes et plus complexes.
Les CAUE, par la connaissance des territoires et des acteurs, la pluridisciplinarité de leurs compétences, leur approche transversale sont préparés à répondre aux enjeux de proximité et de complexité Pour autant, l'expérience des 30 dernières années ne doit pas masquer l'impérieuse nécessité de s'organiser pour maintenir ce rôle auprès de nos concitoyens…

Depuis quelques mois, les équipes des 13 CAUE de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées se sont rencontrées afin de préfigurer une organisation susceptible de conforter et d'accroître le rôle des CAUE à l'échelle du nouveau périmètre régional. La création de la grande région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est l'occasion pour nous de faire évoluer nos Unions Régionales respectives. Il s'agit de donner à nos structures un outil plus performant, plus adapté, à la fois pour asseoir notre présence dans le nouveau paysage institutionnel, technique et culturel de cette grande région mais également pour que nos départements respectifs puissent bénéficier de ce travail de partage, de mutualisation et de production. »

Dans la perspective de l'organisation de la nouvelle région, il a été constitué l'association de préfiguration d'une Union Régionale des 13 CAUE Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon le 22 Janvier 2016 à Carcassonne. Mme Cabessut, Présidente du CAUE de Haute-Garonne et de l'URCAUE Midi-Pyrénées a été élue Présidente de cette association.

NOUVEAUX PARTENARIATS : PROJETS DE CONVENTIONS AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT & LES COLLECTIVITES

Les CAUE sont, toujours autant qu'à l'origine, des laboratoires d'idées, de recherche et d'expérimentations. C'est pourquoi, le CAUE est également un lieu de la réflexion sur les mutations en œuvre et l'évolution des enjeux d'aménagement mais aussi comme un partenaire du débat national sur l'évolution et l'adaptation des outils d'urbanisme au service des élus.

ORIENTATIONS

En 2016 deux nouvelles conventions de partenariat seront mises en place ainsi que le renouvellement des conventions existantes avec les collectivités

1 / Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) – réseau CAUE Massif-Central

à partir de 2016 le projet « rencontres Multi acteurs » réunira les sept CAUE (Haute Vienne Lozère, Cantal, Puy de Dôme, Hérault, Saône et Loire, Aveyron) qui accompagnent les territoires du Massif-Central pour mettre en œuvre un partage d'expérience des acteurs de la construction et de l'urbanisme en vue de constituer un corpus de références illustrant une convergence entre patrimoine et créations contemporaines.
Les missions conventionnées comprendront l'accompagnement de concours, publications et expositions et l'organisation dans chaque département d'une rencontre conférence « multi acteurs »

2 / PETR Centre Ouest

La recomposition des territoires est l'un des enjeux majeurs des années à venir. Organisation des intercommunalités, mise en œuvre des SCoTs réalisation des PLU intercommunaux et création des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux

Le PETR Centre Ouest est en cours d 'élaboration du SCoT et envisage de mettre en œuvre un plan paysage sur l'ensemble de son territoire. Dans cet objectif il a semblé nécessaire que l'accompagnement sollicité auprès du CAUE puisse s'appuyer sur la connaissance précise de ce vaste territoire : 15 intercommunalités, 119 communes, 160 000 habitants.
Atlas de paysages (unités paysagères) et Observatoire Photographique du Paysage (OPP) sont les deux outils à mettre en place qui feront l'objet d'une convention pluriannuelle en cours d'élaboration.

3 / Agglomérations, Communautés de Communes et communes

Depuis déjà quelques années, le CAUE est de plus en plus souvent sollicité par les collectivités : communes et communautés.
Il semble toujours nécessaire de préciser le cadre et le contenu de ces missions d'accompagnement.
Les CAUE remplissent une mission de service public en dehors du champ concurrentiel.

De ce fait, il est souhaitable de proposer aux collectivités, le plus souvent
possible, des conventions de partenariat et d'accompagnement.

- Les conventions de partenariat, dans le cadre du conseil amont gratuit, permettent de définir les engagements des deux partenaires avec pour objectif d'assurer la qualité des projets et le choix des intervenants.

Une convention de partenariat a été passée avec la Ministère de la Défense (Service Infrastructures de la défense, SDI) pour accompagner le concours d'architecture et d'aménagement d'espaces publics au camp du Larzac. Le projet concerne la construction de nouveaux bâtiments et organisation d'une place d'armes pour le régiment de la légion.

- Les conventions d'accompagnement, correspondant à un travail dans le temps, principalement à l'échelle des intercommunalités. Elles sont proposées aux collectivités pour un montant annuel forfaitaire, financées à parité à 50 % sur les fonds propres du CAUE.

Trois conventions d'accompagnement sont en cours en 2016 avec : la communauté Aubrac-Laguiole, la ville de Millau et la communauté de Millau Grands-Causses

CONTINUITÉ DES MISSIONS DU CAUE DE L'AVEYRON AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles et du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable intitulé : Missions statuts et financement des CAUE, (novembre 2014) a eu pour objet de faire un audit sur les atouts et les faiblesses du réseau des CAUE (1500 salariés sur 92 départements)

Il en ressort le constat que « *La force et l'ancrage local alliés à leur indépendance en font des organisations originales et qui possèdent la confiance de tous les acteurs. Aucune autre structure ne peut, à ce jour, prétendre à se substituer au rôle qu'ils jouent auprès des particuliers et des collectivités* »

- Accompagnement des programmes du Conseil Départemental

Durant l'année 2015, l'équipe du CAUE a répondu aux demandes de 94 communes pour des conseils sur le patrimoine, l'urbanisme opérationnel et réglementaire et les espaces publics, parmi lesquelles nous avons accompagnées 21 communes pour de dossiers « cœur de village et Bourg Centre ». Il est apparu à cette occasion qu'une nouvelle demande des élus porte sur des domaines de l'ingénierie hors de notre champ de compétence (rédactions de dossiers de consultation, estimation de travaux...)

- Accompagnement des programmes du Conseil Régional

Concernant l'appui du Conseil Régional, il faut noter qu'à ce jour, le principe de l'accompagnement des CAUE de Midi-Pyrénées par la Région a été validé en juillet pour l'année 2015. Il est prévu que les programmes régionaux pour le patrimoine, les Grands sites et les territoires soient reconduits en 2016 dans l'attente de la définition des politiques de la nouvelle Région Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon.

- Accompagnement des acteurs de l'aménagement

Par ailleurs, les missions du CAUE ne se limitent pas au conseil aux collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement territorial (les 3/5 de son activité) Notre équipe étant à la disposition des différents acteurs de l'aménagement du territoire, agents des administrations et professionnels.

« *Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.*
Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »
Art. 7. - (Modifié par Décret 86-984 du 9 Août 1986, art 7 XLIII, JORF 27 août 1986)

Ces missions font également l'objet de déclinaisons à travers des outils internet dédiés (blog Paysage – actualité – documentation - architecture) comme avec des rencontres, des visites, des publications et des expositions.

- Sensibilisation des publics et accompagnement des équipes d'enseignants dans les projets pédagogiques

L'architecture et l'urbanisme se prêtent idéalement aux croisements des programmes enseignés au collège comme au lycée : français, histoire, géographie, arts plastiques, arts appliqués. Il s'agit non seulement d'apprendre à « voir l'architecture » mais de comprendre ce qui a contribué à construire les paysages urbains comme ruraux. Cette découverte permet aux jeunes, non seulement de se situer dans l'espace mais aussi dans la société.

Dans le domaine de la sensibilisation des publics scolaires à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement l'équipe du CAUE intervient en réponse aux demandes des écoles, des collèges et des Lycées. Il est souhaitable qu'un travail de définition des outils pédagogiques en fonction des trois niveaux possibles d'intervention soit envisagé avec l'inspection Académique et les enseignants.
Par ailleurs, ces dispositifs nécessiteraient l'organisation de partenariats et de conventions avec les collectivités : communes, département, région prévus dans le cadre des Projets éducatifs territoriaux (PEDT) et des contrats d'éducation artistiques (CLEA).
C'est pourquoi une réflexion est actuellement en cours a la demande d'Aveyron Culture (mission départementale) pour la mise ne place d'Itinéraires d'Education Artistique dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

ORIENTATIONS

FINANCEMENT DES MISSIONS DU CAUE EN 2016

Pour remplir ses missions de conseil et d'accompagnement, auprès des publics et des collectivités, le CAUE dispose principalement pour son financement du produit de la Taxe d'Aménagement définie par le Conseil Départemental (85 % de notre budget) complété par des conventions avec des partenaires institutionnels : Conseil Régional, Communautés de communes & communes.

Afin d'assurer le fonctionnement du CAUE le Conseil Départemental avait prévu en 2015 une reversement mensuel minimum de 44 000 €.

Pour 2016 le renouvellement de ce dispositif a été validé avec un versement mensuel de 53 000 € calculé à partir de la part CAUE de la Taxe d'Aménagement prévue au budget primitif du Conseil Départemental d'un montant de 650 000 €.

Les services de DDT ont transmis début avril le tableau récapitulatif de la Taxe d'Aménagement calculée et mise en recouvrement depuis 2013. Pour ces trois dernières années, le solde de retard de TA entre le montant mis en recouvrement par la DDT et le montant reversé au conseil départemental par la DGFIP s'éleve à 76 836 €

Il est à noter qu'une partie du retard de recouvrement de la TA, dû au dysfonctionnement du système Chorus (- 326 204 €), est actuellement en cours de reversement (+ 143 000 €). Cette estimation a été identifiée en prenant en compte la différence du montant supérieur de taxe reçu par le CAUE par rapport au montant de taxe reversé par la DGFIP.

ANNEXE : analyse reversement TA Mai 2016

	2013	2014	2015	total
DDT prévision*	307 070	636 627	671 480	1 615 187
DDT recouvrement*	179 954	594 534	596 331	1 365 819
Dgfip reversement**	105 527	533 984	649 472	1 288 983
CAUE reçu	265 803	521 988	644 345	1 432 136

* tableau DDT 22/04 en annexe
** tableau Dgfip ci-dessous

reçu CAUE 1 432 143 €
reversement Dgfip 1 288 983 €
retard TA reversée +143 214 €

montant TA produit a recevoir constaté d'avance 331 350 €
montant retard TA reversée 143 214 €
solde TA produit a recevoir constaté d'avance 188 136 €

CAUE FÉDÉRATION NATIONALE

PART DEPARTEMENTALE DE TA - 2015
Sources ministérielles

Dépt 12
30/03/16

1/ MONTANT LIQUIDE PART DEPARTEMENTALE DE TA (ENS + CAUE) et TDCAUE

/// Source ministérielle DGALN

Précisions données par la DGALN
" > Bilan des montants liquidés pris en charge par Chorus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015 pour la part départementale de la TA et TDCAUE, toutes échéances et toutes autorisations confondues, quelle que soit l'année de délivrance.
> Ces chiffres ne présagent ni des abandons ou diminutions de projet etc, ni des problèmes de recouvrement vis-à-vis des bénéficiaires des autorisations, susceptibles de diminuer les montants à percevoir
> Enfin, ces montants ne constituent pas les montants à percevoir pour l'année 2015 car une partie de ces montants liquidés en 2014 a déjà été perçue par les collectivités."

	2015	
	Montant liquidé TA dép	TDCAUE liquidée
12-Aveyron	1 897 323	5 523

2/ MONTANT RECOUVRE DE PART DEPARTEMENTALE DE TA (ENS + CAUE)

/// Source ministérielle DGFIP

PEC net = Prise En Charge en tenant compte des annulations

	2015	
	PEC net	Montant recouvré net
12-Aveyron	2 030 131	1 614 175,01

3/ MONTANT REVERSE AU CD DE PART DEPARTEMENTALE DE TA (ENS + CAUE)

/// Source ministérielle DGFIP

(Hors TDCAUE reversée : ce montant ne peut pas figurer dans cette extraction nationale.)

	Montant total reversé au Conseil Départemental		
	2013	2014	2015
12-Aveyron	316 583	1 601 953,42	1 948 417,70

Attention. Pour approcher le produit de taxe à affecter au CAUE, il faut prendre en compte le rapport entre le taux dédié aux ENS et celui dédié au CAUE.
Exemple : soit un taux global de 2 dont 0,4 dédié au CAUE et 1,6 au ENS, alors le CAUE se voit affecter 20% du rendement global de TA dép. et les ENS 80%.

N.B.

Montant total reversé au Conseil Départemental

	2013	2014	2015
part CAUE (0,5)	105 527	533 984	649 472

:

montant total retard	prévisions DDT	Reçu CAUE	total
TA 2013/2015	1 615 187	1 432 136	= 326 204

solde montant TA	recouvrement DDT	versement Dgfip	total
DDT / Dgfip 2016	1 365 819	1 288 983	= 76 836

BUDGET PRÉVISIONNEL 2016

BUDGET PRÉVISIONNEL 2016

CHARGES

	COMPTE DE RÉSULTAT 2015	PRÉVISIONNEL 2016
AUTRES ACHATS NON STOCKES	4 896	5 800
6061 - carburants, lubrifiants	2 163	2 500
6063 - fournitures d'entretien	338	600
6063 - petits équipements	701	1 000
6064 - fournitures administratives	1 449	1 500
668 - autres fournitures	245	200
SERVICES EXTERIEURS	35 813	35 990
6132 - locations immobilières	18 897	19 000
6135 - locations mobilières	3 168	3 200
614 - charges locatives	3 530	4 500
615 - entretien locaux	264	1 750
615 - entretien photocopieur	3 217	2 340
6155 - entretien matériel de transport	2 077	1 500
616 - assurances	1 599	1 600
618 - documentations	1 779	1 600
6185 - frais de colloques	1 283	500
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	52 083	58 880
622 - honoraires CAC & EC	8 718	8 700
6222 - Prestations de formation	2 973	5 000
623 - publicités	300	950
625 - voyages, missions, réceptions..	14 499	17 720
626 - poste, télécommunications	2 637	2 850
627 - services bancaires et assimilés	280	260
628 - concours divers (cotisations)	22 677	23 400
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	23 907	23 001
631 - taxe sur les salaires	19 877	16 956
633 - formation professionnelle	4 030	6 045
SALAIRES ET TRAITEMENTS	365 963	378 411
641 - salaires du personnel, primes, indemnités et avantages	365 963	378 411
CHARGES SOCIALES	159 969	165 639
645 - Urssaf, Malakoff, Ircantec, Assedic	159 969	165 639
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	707	747
648 - autres charges de personnel	707	747
AUTRES CHARGES	212	0
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS/IMMO.	2 535	750
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	646 084	669 228
CHARGES FINANCIERES	2 283	40
CHARGES EXCEPTIONNELLES	337 508	0
6712 - charges sur pénalités AM fiscales	45	0
6718 - autres charges sur opérations gestion	6 116	0
672 - charges sur exercices antérieurs	331 347	0
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	1 522	0
TOTAL DES CHARGES	987 398	669 268
SOLDE CRÉDITEUR - EXCÉDENT		113 245
TOTAL GÉNÉRAL	987 398	782 513

BUDGET PRÉVISIONNEL 2016

PRODUITS

	COMPTE DE RÉSULTAT 2015	PRÉVISIONNEL 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION	**677 345**	**759 998**
7060 - Taxe d'aménagement CAUE	644 345	625 227
7060 - solde TA CAUE années antérieures		76 836
7061 - Conventions collectivités	26 000	18 000
7062 - convention EDF (mobilité et méthanisation)	7 000	5 000
7064 - convention PETR Centre Ouest	0	34 935
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION *(d'accompagnement)*	**35 000**	**8 515**
7414 - Conseil Régional	35 000	0
7415 - CGET	0	8 515
COTISATIONS	**4 190**	**4 500**
756 - Cotisations	4 190	4 500
AUTRES PRODUITS	**903**	**0**
7580 - différence de règlement	903	0
TRANSFERT DE CHARGES	**6 829**	**5 000**
791 - transferts de charges d'exploitation	6 829	5 000
PRODUITS FINANCIERS	**5 714**	**4 500**
768 - produits financiers	5 714	4 500
TOTAL DES PRODUITS	729 981	782 513
SOLDE DÉBITEUR - DÉFICIT	-257 417	
TOTAL GÉNÉRAL	987 398	782 513

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DE DROIT
Le Chef du Service Départemental de l'Architecture
Le Directeur Départemental du Territoire
L' Inspecteur d'Académie

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES

Jean-Claude ANGLARS, Conseiller départemental Lot & Truyère, suppléant : Christian TIEULE
Camille GALIBERT, Conseiller départemental Tarn & Causses, suppléant : Jean-Luc CALMELLY
Christophe LABORIE, conseiller départemental Causses & Rougiers, Suppléant : Sébastien DAVID
Jean-Pierre MASBOU, Conseiller dép. Villeneuvois & Villefranchois, suppléant : Vincent ALAZARD
Graziella PIERINI, Conseiller départemental Enne & Alzou,
suppléante : Anne GABEN-TOUTANT
Danièle VERGONNIER, Conseiller départemental Tarn & Causses (Présidente), suppléante : Emilie GRAL

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE PRÉFET,

en qualité de représentants des professions concernées
Patrice ABADIE, Ordre des Géomètres
Patrice CAYROU, Ordre des Architectes
Christine SAHUET, Chambres interconsulaires
René PUECH, Architecte dplg - Urbaniste

en qualité de personnes qualifiées
Louis FARRENQ, UDAF
Eric GADOU, Syndicat des Architectes

MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

René DELCLAUX, Conseiller municipal de Mont-bazens
Jean DELMAS, Président de Sauvegarde du Rouergue
Roland FALGUIÈRES, ancien directeur de l"ADIL (secrétaire)
Véronique MARTY, Conseiller municipal de St-Felix-de-Lunel
Alain NAYRAC, Vice président la communauté de communes de Millau-Grands Causses
Marie-Lise TICHIT, Présidente du CPIE du Rouergue

MEMBRES ASSOCIÉS

Jean-Louis GRIMAL, Maire de Curan (trésorier)
Claude SALLES, Maire de Laissac

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

Françoise CAHUZAC, Architecte dplg - Urbaniste

L'ÉQUIPE

Directeur
Dominique JACOMET,
Architecte D.P.L.G.-Urbaniste ifu

Directrice adjointe
Sylvie CURE, Architecte D.P.L.G., 35h/s.

Chargé(e)s d'études
Marie Dominique ALBINET, Environnementaliste, 28h/s
Pédagogie, environnement

Aurélie AUBRY, Paysagiste, 30 h/s
Coeur de village, paysage, pégagogie

Françoise CAHUZAC, Architecte D.P.L.G.-Urbaniste OPQU,35h/s.
Bourgs-centres, méthanisation

Stéphane CAILBEAUX, Architecte D.P.L.G., 35h/s.
Coeur de village, tourisme, accessibilité

Halima HOCINE, Agent d'entretien, 5h/s

Vincent HURTES, chargé de communication, 35h/s.
Communication, graphisme, informatique

Céline LAURENT, Assistante de Direction, 35h/s.
Secrétariat, comptabilité, documentation

CAUE
de
L'AVEYRON